

## APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE INITIATIVE (sans analyse d'impact)

<b>DENOMINATION DE L'INITIATIVE</b>	Possibilités d'apprentissage (mobilité à des fins d'apprentissage) à l'étranger en Europe pour tous
<b>DG CHEF DE FILE – UNITE RESPONSABLE</b>	DG Éducation, jeunesse, sport et culture – Unité B.4: Coordination Erasmus+
<b>TYPE PROBABLE D'INITIATIVE</b>	Proposition, par la Commission, d'une recommandation du Conseil
<b>CALENDRIER INDICATIF</b>	Q3-2023
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<a href="https://education.ec.europa.eu/fr">https://education.ec.europa.eu/fr</a>

### A. Contexte politique, définition du problème et analyse de la subsidiarité

#### Contexte politique

La mobilité à des fins d'apprentissage s'est révélée être une expérience très précieuse, permettant aux citoyens d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires au développement personnel, éducatif et professionnel, à l'engagement civique et à l'inclusion sociale. La mobilité et la coopération à des fins d'apprentissage par-delà les frontières — tant au niveau transnational qu'international — jouent un rôle important dans l'amélioration de la qualité des établissements d'enseignement et de formation et des organisations et parties prenantes participant à l'apprentissage non formel et informel et à l'animation socio-éducative. Les expériences transfrontières contribuent également activement à susciter des attitudes positives à l'égard de l'UE ainsi qu'à développer une identité européenne.

Dans ses orientations politiques, la présidente von der Leyen a fait part de son engagement à faire de l'espace européen de l'éducation une réalité d'ici à 2025, et a souligné la nécessité de permettre aux apprenants de se déplacer plus facilement entre les systèmes éducatifs des différents pays.

Dans sa [Communication relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025](#), la Commission a annoncé qu'elle actualiserait le cadre de mobilité à des fins d'apprentissage afin de permettre à un plus grand nombre d'apprenants et d'enseignants de surmonter les obstacles et de bénéficier d'une possibilité de mobilité, en mettant l'accent sur les questions liées à l'inclusion et à la double transition écologique et numérique, tout en encourageant une mobilité équilibrée.

En outre, le Conseil a souligné que la promotion de la mobilité transfrontière à des fins d'apprentissage constitue une question essentielle pour la coopération au titre du [cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà \(2021-2030\)](#).

La proposition de recommandation du Conseil sur la mobilité à des fins d'éducation et de formation a été incluse dans le programme de travail annuel de la Commission comme l'une des initiatives les plus importantes dans le domaine de l'éducation et de la formation pour 2023.

Cette initiative portera également sur l'Année européenne des compétences en 2023, par exemple en mettant l'accent sur la suppression des obstacles à la mobilité à des fins de formation, notamment dans le cadre des apprentissages dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels et des stages dans l'enseignement supérieur.

#### Problème que l'initiative vise à résoudre

Un large éventail d'obstacles à la mobilité à des fins d'apprentissage est recensé par diverses sources: le tableau de bord de la mobilité<sup>1</sup>, des études sectorielles, Eurobaromètre et d'autres enquêtes. Seuls 15 % des jeunes ayant participé à l'enquête Eurobaromètre 2022 sur la jeunesse et la démocratie dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse ont déclaré avoir participé à des activités d'étude, de formation ou d'apprentissage dans un autre pays de l'UE<sup>2</sup>.

Parmi les obstacles les plus importants à la mobilité à des fins d'apprentissage qui ont été recensés, on peut mentionner:

- le manque de moyens financiers;
- le manque d'intérêt ou de possibilités correspondant aux intérêts;
- la perception d'une indépendance insuffisante pour se rendre à l'étranger pendant une période plus longue;
- le manque de soutien aux apprenants défavorisés;
- des compétences insuffisantes en langues étrangères;
- un manque d'informations sur les possibilités d'apprentissage à l'étranger pour les apprenants potentiels, les stagiaires, les apprentis et les organisations d'accueil;
- les obstacles à la reconnaissance des périodes de mobilité à des fins d'apprentissage à l'étranger;
- l'absence d'intégration des possibilités de mobilité dans les programmes d'éducation et de formation;
- pour les apprentissages et les stages:
  - les différences en matière de compensation, de normes de santé et de sécurité et de statut juridique; et
  - le manque d'engagement des employeurs; ainsi que
- pour le personnel enseignant et les enseignants:
  - le manque de soutien des écoles pour permettre le développement des compétences à l'étranger; et
  - le manque de personnel de remplacement pour les enseignants participant à une activité de mobilité.

### **Nécessité d'une action de l'UE**

L'UE doit prendre des mesures pour atteindre l'objectif de l'espace européen de l'éducation consistant à faire de la mobilité à des fins d'apprentissage une norme plutôt qu'une exception, afin de jeter des ponts et de promouvoir de manière coordonnée la mobilité transfrontière à des fins d'apprentissage.

## **Base de l'action de l'Union (base juridique et analyse de la subsidiarité)**

### **Base juridique**

L'action de l'UE dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement professionnel, de la jeunesse et du sport est fondée sur les articles 165 et 166 du [traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#), qui prévoient, entre autres, que l'action de l'UE doit viser à encourager: i) la mobilité des étudiants, des enseignants, des formateurs de formation professionnelle et des stagiaires; ii) le développement des échanges de jeunes; et iii) le développement de l'enseignement à distance. L'article 165, paragraphe 4, et l'article 166, paragraphe 4, prévoient également que, pour contribuer à la réalisation des objectifs visés dans ces articles, le Conseil, sur proposition de la Commission, adopte des recommandations.

### **Nécessité pratique d'une action de l'Union**

Par la force des choses, le succès de la mobilité transnationale à des fins d'apprentissage requiert la participation d'organisations de plusieurs pays. Un État membre agissant seul ne serait pas en mesure de lever efficacement les obstacles à la mobilité à des fins d'apprentissage pour les apprenants et le personnel enseignant dans l'UE. L'UE est mieux placée pour coordonner les activités menées par les décideurs politiques de tous ses États membres afin de répondre à des besoins et à des problèmes similaires dans l'ensemble de

<sup>1</sup> Le tableau de bord de la mobilité (<https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/mobility-scoreboard>) a été créé pour suivre la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de 2011 intitulée *Jeunesse en mouvement — Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation* (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32011H0707%2801%29>) dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et la formation professionnels initiaux.

<sup>2</sup> Enquête Eurobaromètre 2022 sur la jeunesse et la démocratie dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse. Lien: <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2282>.

l'UE.

## B. Objectif de l'initiative et moyens de l'atteindre

L'initiative vise à contribuer à la réalisation de l'objectif de l'espace européen de l'éducation consistant à faire des périodes d'apprentissage à l'étranger pour tous une norme plutôt qu'une exception. Elle vise à accroître les possibilités d'apprentissage et d'enseignement à l'étranger dans l'UE et au-delà pour tous, non seulement pour les étudiants de l'enseignement supérieur et les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnels, mais dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'apprentissage formel, non formel et informel, y compris pour les enseignants, les apprentis, les stagiaires, les élèves, les jeunes, les animateurs socio-éducatifs, les apprenants adultes et le personnel sportif.

L'initiative:

- recensera les obstacles à la mobilité à des fins d'éducation et de formation et fournira des orientations pour les surmonter;
- promouvra la mobilité à des fins d'apprentissage et identifiera les incitations possibles; et
- rendra la mobilité à des fins d'apprentissage plus inclusive sur le plan social et plus respectueuse de l'environnement, et renforcera ses liens avec les possibilités d'apprentissage numérique.

L'initiative analysera également les nouvelles évolutions des schémas d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne les formats d'apprentissage plus flexibles, hybrides et virtuels, et la nécessité que les déplacements, les comportements et les pratiques soient plus durables. Elle proposera des moyens de traiter ces nouvelles possibilités de manière coordonnée au niveau de l'UE et au niveau national.

L'initiative mettra également l'accent sur la suppression des obstacles à la mobilité en milieu professionnel et sur l'augmentation de la participation à celle-ci, notamment en ce qui concerne les possibilités d'apprentissage et de stage à l'étranger, y compris dans les petites et moyennes entreprises, notamment les jeunes entreprises et les organisations entrepreneuriales. L'objectif est de renforcer les liens entre l'éducation (y compris l'enseignement et la formation professionnels), l'esprit d'entreprise, l'innovation et le marché du travail, et d'améliorer la qualité et la pertinence de ces possibilités.

## Incidences probables

L'initiative encouragera les États membres à valoriser les expériences de mobilité comme un élément important de tous les parcours d'éducation et de formation et à intégrer la possibilité de mobilité dans les programmes d'éducation et de formation, y compris dans la formation par le travail comme les stages et les apprentissages.

Elle permettra également à un plus grand nombre de personnes de bénéficier du programme Erasmus + renforcé pour la période 2021-2027, qui offre des possibilités d'apprentissage à l'étranger à tous les stades du parcours d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que d'autres programmes de mobilité de l'UE, nationaux et régionaux.

Grâce à cette initiative, davantage de personnes bénéficieront de précieuses périodes d'apprentissage à l'étranger, ce qui leur permettra d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences nécessaires au développement personnel, éducatif et professionnel, à l'engagement civique et à l'inclusion sociale. Elle contribuera également à rendre la mobilité à des fins d'apprentissage plus inclusive, plus respectueuse de l'environnement, mieux adaptée au numérique et plus équilibrée.

L'initiative contribuera également à la poursuite de l'internationalisation, au renforcement de la coopération et à l'amélioration de la qualité des établissements d'enseignement et de formation, des organisations et des acteurs de l'apprentissage non formel et informel et de l'animation socio-éducative.

## Suivi futur

Le tableau de bord de la mobilité devrait continuer à être utilisé pour évaluer l'évolution des politiques au niveau des États membres. Son champ d'application couvre actuellement l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels initiaux, mais devrait être progressivement étendu à tous les secteurs couverts par l'initiative.

En outre, l'initiative devrait encourager l'élaboration d'indicateurs de mobilité à des fins d'apprentissage afin de fournir une vue d'ensemble plus complète des secteurs couverts.

Les futures modalités de suivi pourront bénéficier d'une évaluation intermédiaire du programme Erasmus + 2021-2027 et d'une évaluation finale du programme Erasmus 2014-2020, qui sont toutes deux attendues pour le 31 décembre 2024.

## C. Amélioration de la réglementation

## Analyse d'impact

La Commission ne réalisera pas d'analyse d'impact pour appuyer la préparation de cette initiative. L'initiative de mobilité à des fins d'apprentissage prendra la forme d'une proposition de recommandation du Conseil présentée par la Commission. Il s'agit d'un acte non contraignant de l'UE et, dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, l'UE ne peut que soutenir, coordonner ou compléter l'action des États membres. Étant donné que l'UE dispose de «compétences d'appui», l'incidence de la proposition de recommandation du Conseil présentée par la Commission dépendra de l'engagement des États membres et de leur volonté d'agir. Par conséquent, au lieu d'une analyse d'impact, la Commission soutiendra l'initiative en élaborant un document de travail analytique sur la base des données recueillies sur les incitations et les obstacles à la mobilité à des fins d'apprentissage au moyen d'une étude spécifique et d'une consultation des parties prenantes.

## Stratégie de consultation

La consultation vise à informer toutes les parties intéressées de l'initiative de la Commission à venir et à recueillir auprès de celles-ci des données et des contributions pertinentes.

Conformément à la politique de la Commission visant à mieux légiférer pour développer des initiatives fondées sur les meilleures connaissances disponibles, nous invitons également les chercheurs scientifiques, les organisations universitaires, les sociétés savantes et les associations scientifiques disposant d'une expertise dans les domaines d'action liés à l'initiative à soumettre des recherches, des analyses et des données scientifiques publiées et au stade de prépublication. Nous sommes particulièrement intéressés par les contributions synthétisant l'état actuel des connaissances dans les domaines pertinents.

Le présent appel à contributions sera suivi d'une consultation publique en ligne et de consultations ciblées.

La consultation publique se fondera sur un questionnaire visant à recueillir les contributions d'un large éventail de répondants. Elle sera accessible via la page publique centrale de la Commission relative aux consultations<sup>3</sup> et via le portail *Donnez votre avis (Have Your Say)*<sup>4</sup>. Elle aura une durée minimale de 12 semaines et sera organisée dans toutes les langues officielles de l'UE. Huit semaines après la clôture de la consultation publique, la Commission publiera un rapport de synthèse factuel des contributions reçues sur la page de la consultation.

La Commission et un contractant externe procéderont également à des consultations ciblées visant notamment:

- des groupes cibles, pour vérifier et analyser les résultats de la consultation publique;
- des groupes de réflexion multilingues réunissant des apprenants et des membres du personnel qui n'ont pas pratiqué la mobilité à des fins d'apprentissage, afin d'en savoir plus sur ce qui pourrait les y encourager ou les en dissuader; et
- des réunions spécifiques et des entretiens ciblés avec les principales parties prenantes.

La Commission organisera également un panel de citoyens<sup>5</sup> sur cette initiative à venir. Au vu du succès de la conférence sur l'avenir de l'Europe, les panels de citoyens font désormais partie intégrante de l'élaboration des politiques de la Commission dans certains domaines clés. La nouvelle génération de panels de citoyens examinera des initiatives clés présentant un intérêt particulier pour le grand public, y compris la mobilité à des fins d'apprentissage.

Les différentes activités de consultation feront l'objet d'une publicité sur les pages web et les médias sociaux de la Commission, mais aussi de la part des agences et autorités nationales chargées d'Erasmus+ via leurs canaux de communication existants.

La Commission préparera un rapport de synthèse comprenant les résultats de toutes les activités de

<sup>3</sup> [Consultations | European Commission \(europa.eu\)](#).

<sup>4</sup> [Donnez votre avis \(europa.eu\)](#).

<sup>5</sup> La communication COM (2022) 404 de la Commission de juin 2022 sur la conférence sur l'avenir de l'Europe indiquait qu'une nouvelle génération de panels de citoyens serait lancée pour certaines propositions clés de la Commission. Si tous les participants à ces panels sont des jeunes, on parlera d'«évaluation d'impact du point de vue des jeunes».

consultation et le joindra au document de travail des services de la Commission qui accompagnera la proposition de la Commission.

### **Raisons de la consultation**

L'objectif de la consultation est de recueillir des informations, des analyses d'experts et des points de vue auprès de toutes les parties intéressées afin d'obtenir une contribution fondée sur des données probantes en amont de la proposition de la Commission.

### **Public cible**

Les contributions du grand public et, en particulier, des apprenants et du personnel de tous les secteurs de l'éducation et de la formation (qu'ils soient formels, non formels ou informels), des animateurs socio-éducatifs, des apprentis et du personnel sportif, ainsi que des organisations d'envoi et d'accueil des participants à des activités de mobilité, y compris les employeurs tels que les petites et moyennes entreprises, et notamment les jeunes entreprises, sont les bienvenues. Les contributions des décideurs, des organisations de parties prenantes associées et des chercheurs seraient également très précieuses.